



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030156

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/01/2026 11H03 C:000008 I:29044
V/REF : 1048625
V/Email reçu le Mardi 27/01/2026 a 11H03

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 25-1868
IMMEUBLE : LE CASTELLION
2, RUE PIERRE DUPONT
1, R. CASTELLION/2 R. CHARCOT
01100 OYONNAX

Feillens, le 05 Mars 2026

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 1 RUE CASTELLION - OYONNAX - LOGT 3035 SOUS PASS - ETG 3
MOTIF : INTERVENIR POUR SERRURE BOITE AUX LETTRES AVEC 2 CLES (MME GUESSOUM A
UNE DES ANCIENNES CLÉ AU BUREAU)
REPLACEMENT TREUIL MANIVELLE CHAMBRE ET CUISINE
ENTRETIEN ET REGLAGE VOLET CUISINE
REPLACEMENT PORTE DE PLACARD COULISSANTES DE LA CHAMBRE
MS00001 - MS00083 - MS00070 X2 - MS00075 - MS00010

Donneur d'ordre : Mme S GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 06 FÉVRIER 2026 A 14H30
ENTRETIEN DU VOLE ROULANT DE LA CUISINE
REPLACEMENT DU TREUIL A MANIVELLE DU VOLET ROULANT DE LA CUISINE
REPLACEMENT DE LA MANIVELLE DU VOLET ROULANT DU SÉJOUR
REPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA BOITE AUX LETTRES
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT
LE 3 MARS 2026 A 14H15
REPLACEMENT DE LA PORTE DE PLACARD COULISSANTE DAN LA CHAMBRE
REPLACEMENT DU TREUIL DU VOLET ROULANT DU SÉJOUR
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 04/03/26 a 15H40 Ste Agence Oyonnax
GI LGESTION Email envoyé le 02/03/26 a 09H30 stella.guessoum@semcoda.com
LE LOGEMENT EST-IL TOUJOURS VACANT ?
GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 02/03/26 A 09:29 MME S GUESSOUM

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	93,06	93,06
1,00	MS00075-Entretien, réglage, graissage	1	67,21	67,21
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	1	82,72	82,72
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	1	51,70	51,70
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	1	46,53	46,53
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	93,06	93,06
1,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	2	310,20	310,20
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	2	82,72	82,72
TOTAL H.T.				827,20
T.V.A. a 10,00%				82,72
TOTAL T.T.C.En EURO				909,92

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1048625 du 27/01/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

1 RUE CASTELLION

01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: du

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01868-00001-00003-00035 H / Type 2 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 11/02/2026

Observations

MUT : GUILLEMAUT / LV DU 27/01/2026

SOUS PASS

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	93,06	93,06	9,31	102,37
MS00083 Serrure BL + 2 clés J'AI 1 DES ANCIENNES CLE AU BUREAU	1,00	46,53	46,53	4,65	51,18
MS00070 Remplacement d' un treuil à manivelle y compris toutes sujétions CHRE ET CUISINE	2,00	82,72	165,44	16,54	181,98
MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions CUISINE	1,00	67,21	67,21	6,72	73,93
MS00010 Remplacement portes de placard coulissantes y compris toutes sujétions CHRE	1,00	310,20	310,20	31,02	341,22

Total H.T.	682,44
Total TVA	68,24
Total TTC	750,68

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**

EDN6



Bon de Commande

N° : 1048625 du 27/01/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 27/01/2026

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 RUE CASTELLION 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **27/01/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1048625